

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2023

Délibération n°2023-09-34

L'an deux mille vingt-trois et le 28 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	21 septembre 2023

Objet : Maison des services - Travaux de rénovation de la crèche à Vérin

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>), Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i>), M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Yannick JARDIN</i>) - Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS,
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

042-244200895-20230928-2023_09_34-DE

M. Farid CHERIET rappelle que la crèche de Vérin a subi plusieurs désordres. Maintenant que les contentieux sont terminés, il convient de faire réaliser les travaux :

Réception par le président : 06/10/2023

Affichage : 06/10/2023

- Reprise du bardage complet de la structure,
- Ajout d'un isolant thermique par l'extérieur,
- Ajout de panneaux photovoltaïques,
- Extension de la salle d'éveil en lieu et place de la terrasse couverte existante,
- Changement des menuiseries extérieures,
- Agrandissement de l'extérieur : avec mise aux normes (barrières, sol souple, ombrage) + création d'une porte en façade pour sortir vers l'extérieure côté ouest,
- Création d'une ouverture en façade pour la lingerie,
- Traitement acoustique des locaux,
- Reprise des sols et des peintures.

Le coût estimatif est de 361 900 € HT options incluses (traitement acoustique).

Le plan de financement est le suivant :

Travaux Vérin Eté 2023	361 900,00 €	DSIL RT 2021	63 697,00 €	15%
Maîtrise d'œuvre (10,85%)	39 266,15 €	CAF - FPT 2022	42 727,00 €	10%
CT/CSPS / Divers	10 000,00 €	CD 42 - Contrat Négocié	219 000,00 €	53,26%
		Autofinancement	85 742,15 €	20,85%
TOTAL	411 166,15 €	TOTAL	411 166,15 €	100%

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le projet de rénovation de la crèche de Vérin et son coût estimatif,
- D'autoriser M. le Président à lancer la consultation pour le marché de travaux concernant cette opération,
- D'autoriser M. le Président à signer tous les actes nécessaires au lancement et au déroulement de la consultation,
- D'autoriser M. le Président à déposer la demande d'urbanisme, et à signer tous les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve le projet de rénovation de la crèche de Vérin et son coût estimatif,
- Autorise M. le Président à lancer la consultation pour le marché de travaux concernant cette opération,
- Autorise M. le Président à signer tous les actes nécessaires au lancement et au déroulement de la consultation,
- Autorise M. le Président à déposer la demande d'urbanisme, et à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Valérie PEYSSELON